

**Université d'Été**  
**SAF/SM/SNJ**  
12 mars 2021

Tous Suspects !  
Non à la Justice prédictive/Abrogation des Lois scélérates

**Anthony CAILLE, secrétaire national du syndicat de police CGT-Intérieur**

Qu'on les appelle « bavures » ou dérapages, les écarts de conduite des policiers semblent, si on en croit la presse, se multiplier. Tout en tenant compte de l'effet de loupe consécutif à un traitement démesuré et irraisonné de ces faits par les médias, on ne peut que constater que les errements qui affectent le corps policier s'orientent de plus en plus vers des faits de violence, survenant essentiellement à l'occasion de grands rassemblements.

Pour les journalistes comme pour les politiques, une explication simple, voire simpliste, consiste à affirmer que le corps policier est par essence violent ou *a contrario* à affirmer que le corps policier n'est pas violent, qu'il y a des individualités douteuses (brebis galeuses, etc.). Et tout le monde de s'entendre sur le fait que le corps est ainsi atteint de façon *systemique*, ce qui est bien pratique mais ne veut rien dire puisque ce néologisme, faute de définition, ne nous permet pas distinguer si c'est le système qui engendre la pathologie ou la pathologie qui abîme le système.

Ces actes de violence s'expliquent davantage à notre sens par la superposition au fil du temps d'une multiplicité d'erreurs et d'évolutions sociologiques génératrices de conséquences sociales et psychologiques considérables.

Une étude complète nécessiterait une longue présentation. Nous retiendrons essentiellement ici les problèmes engendrés par une formation désuète et inadaptée, induisant des comportements autoritaires, par l'application d'une réforme dite « corps et carrières » qui a encore aggravé la segmentation d'une institution dont les divers corps ne communiquent plus, ainsi que l'évolution d'un Etat dont la légitimité, et donc la légitimité de son expression, la loi, est en lambeaux.

A la différence des pays du nord de l'Europe<sup>1</sup>, la formation des policiers français est axée sur la connaissance de la loi et son application. Les plus anciens s'entendaient répéter sur ce point que « sur la voie publique, c'est vous le chef » et, aujourd'hui encore, on s'inspire des vieux gardes-champêtres qui portaient une plaque gravée « LA LOI » pour qu'en toute circonstance « force

---

<sup>1</sup> Voir Sebastian Roché, de la police en démocratie, éd. Grasset.

reste à la loi ». La légitimité de l'emploi de la force est dès lors présumée puisque s'inscrivant dans le cadre de la loi.

Là où le policier danois, par exemple, cherche à comprendre une situation et à y répondre dans une relation bivoque de façon adaptée, le policier français est entraîné à rechercher par tous moyens l'application de la loi.

Cela provoque donc nécessairement une relation asymétrique, un face-à-face déséquilibré au cours duquel l'un dispose de l'autorité, et l'autre... de rien du tout . Il faut donc supposer, pour que tout se passe bien dans le cas français, l'existence d'une confiance absolue de la population dans l'institution policière, ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas.

Cela a pu exister autrefois, mais dans des circonstances sociologiquement, socialement et économiquement apaisées. Aujourd'hui, les erreurs des différents gouvernements successifs et la volonté des ministres de l'Intérieur de couper la police<sup>2</sup> de la population pour mieux la contrôler, associées à un usage uniquement politique de la production de la loi ont fini par ôter toute légitimité à l'action de l'Etat et à la portée de la loi, la police étant ressentie dès lors non plus comme gardienne de la paix sociale, protectrice des populations, mais comme le bras armé d'un Etat contesté. Dans le face-à-face évoqué ci-dessus, le ton ne peut que monter, et la violence (contenue ou pas) de part et d'autre de grandir.

Par exemple, les opérations de maintien de l'ordre ne sont plus considérées ni d'un côté ni de l'autre comme destinées à la protection des manifestants et à la chasse des seuls perturbateurs, mais comme la réaction d'un Etat aux abois cherchant à réduire un adversaire politique. La police (ou la gendarmerie) devient le bras armé de l'Etat. Cela n'est pas sans évoquer le ressenti des populations des « zones sensibles » qui s'en prennent à tout ce qui évoque la seule idée d'Etat.

C'est là un des nœuds psychologiques de ces dérapages. Il n'y a plus de manifestants, il y a un ennemi du régime qu'il faut réduire. Il n'y a plus de policiers, il y a des protecteurs d'un Etat oppressif qu'il faut affronter. Le tout sous l'égide masquée de groupuscules qui ont pour but l'anéantissement de l'Etat. Leur slogan « *Tout le monde déteste la police* » est par exemple de plus en plus repris.

L'affrontement est dès lors inévitable. Interviennent ensuite les comportements individuels et le *substrat* professionnel. Ces affrontements sont statistiquement générateurs de comportements qui non seulement provoquent des dégâts mais aussi renforcent le processus, comme le cyclone se renforce de sa propre chaleur.

---

<sup>2</sup> On exceptera l'expérience de la police de proximité (1998-2003) qui a vu diminué le nombre de violences.

Car, à l'intérieur même de l'institution, bien des choses ont changé. Dans l'apparence d'abord, en militarisant de façon assez grotesque la police, mais aussi par la mise en place de corps qui ne communiquent plus (réformes Pasqua des corps et carrières, 1995).

On oublie souvent que le premier corps, celui qui dirige tout en réalité, le vrai corps de direction, c'est celui des préfets, qui depuis la réforme de l'Etat des années 2000 dirige la police « en direct ». Le corps dit de conception se voit, en ce qui le concerne, réduit à une activité de gestion. Celui dit de commandement est de plus en plus éloigné du terrain et en fait ne commande plus grand-chose. Le corps agissant reste donc celui des exécutants et de leur « maîtrise », le corps des gardiens de la paix et des gradés.

Cette articulation très imparfaite engendre une véritable névrose structurelle : le gardien de la paix se trouve au bout d'une chaîne dont il ignore tout, à laquelle il ne participe pas, mais qui lui impose d'intervenir tel que l'a demandé le Préfet, d'obtenir le résultat demandé, mais sans prendre d'initiative, le tout sous risque de sanctions plus ou moins formulées.

Nous pouvons constater que les formations spécialisées dans le maintien de l'ordre rencontrent moins de difficultés. Leur compétence, bien sûr, leur assure une meilleure sécurité, mais le fait que leur encadrement soit systématiquement plus proche et présent sur place permet de prendre ainsi les décisions imposées par une évolution inattendue de la situation, quitte à court-circuiter le Préfet.

Plus ou moins livrées à elles-mêmes, désorientées face à une activité qui ne leur est pas familière, les unités détachées de leurs tâches naturelles (BAC, etc.) se sont quant à elles rapidement trouvées dépassées et rapidement tentées de répondre à des situations tendues par des ripostes exagérément violentes.

L'empilement de toutes ces circonstances entraîne, dans le contexte d'une évolution sociologique du recrutement, l'apparition de comportements individualistes.

Il y a toujours eu des policiers violents, ou racistes, dans l'institution. Mais ils avaient tendance à se regrouper dans des structures souvent formelles (FPIP, FANE...).

Les policiers violents par nature se découvriraient en général très vite, et l'institution prenait les mesures adaptées.

Leurs actions individuelles étaient circonscrites dans le silence des services empreints d'un esprit de corps, esprit qui protégeait l'institution, et donc le collègue. Mais lorsqu'il s'agissait de faits considérés comme « *attentatoire à l'honneur* », l'esprit de corps s'effaçait alors devant celui de probité et de justice.

Aujourd'hui, chacun est dans sa bulle. L'esprit de corps a cédé le pas à un esprit introverti, sans être introspectif. Ainsi, même si on a la connaissance des potentialités de dérapages, voire de comportements déviants dans la brigade, le principe est devenu de ne rien voir tout en participant à l'activité générale et d'en refouler la contradiction.

C'est la définition même d'une névrose qui ultérieurement pourrait s'exprimer par la seule violence.

C'est un principe d'isolement personnel au sein d'un isolement professionnel, d'omerta implicitement imposée.

On pourrait réfléchir à l'incidence de cette situation sur l'augmentation du taux de suicides dans la police.

Cela étant, il ne convient pas de généraliser cette situation à tous les fonctionnaires de police. Si quelques-uns succombent, peut-être les fameuses brebis galeuses dénoncées par les médias, beaucoup résistent.

Cette superposition d'erreurs colossales, mais politiquement voulue, est génératrice de multiples pathologies.

C'est le paradigme policier dans son ensemble qu'il faut modifier, et une restructuration complète de l'institution s'impose.

Elle concerne de nombreux domaines. Voici quelques axes de recherche.

- Ramener la loi à son rôle, et calmer un flot législatif continu aussi approximatif que préjudiciable<sup>3</sup>.
- Réintégrer la police dans le corps social par une réorganisation totale, y compris en matière de formation.
- Réaffirmer la mission de la police. Hors du contrôle politique, assurer la sécurité de chacun en veillant à l'observation par tous des principes républicains, universellement reconnus, qui seuls permettent le développement d'une société harmonieuse.

Cette liste n'est pas exhaustive bien sûr. Mais s'y pencher serait déjà un beau début !

---

<sup>3</sup> On voit à cet égard les dégâts causés par la loi (très discutable sur le fond, mais aussi opportuniste et mal rédigée) sur la prise d'images de fonctionnaires de police en action.